

Les clés d'entrée

Pour se former en Midi-Pyrénées

Vous êtes demandeur d'emploi, vous souhaitez favoriser votre accès à l'emploi ? Obtenir une certification ? Progresser dans votre métier ? Vous spécialiser ou encore vous reconvertir ? La formation peut vous permettre de réaliser vos projets tout en sécurisant votre parcours professionnel.

En tant que demandeur d'emploi, vous bénéficiez de divers dispositifs de formation, soit dans le cadre de stages de formation financés, soit en contrats de travail spécifiques proposant un accès privilégié à la formation. Ces actions pourront être prises en charge, selon le cas, par Pôle emploi, la Région Midi-Pyrénées, l'Etat, les entreprises, le Fonds social européen...

Alors saisissez sans tarder les clés d'entrée pour vous former en Midi-Pyrénées !

Ce dépliant n'a pas vocation à être exhaustif : il présente les principaux dispositifs de formation, outils d'appui et lieux d'information pour mener à bien votre projet de formation. Les conditions d'accès aux dispositifs cités doivent notamment être précisées et validées avec le prescripteur et/ou financeur de l'action.

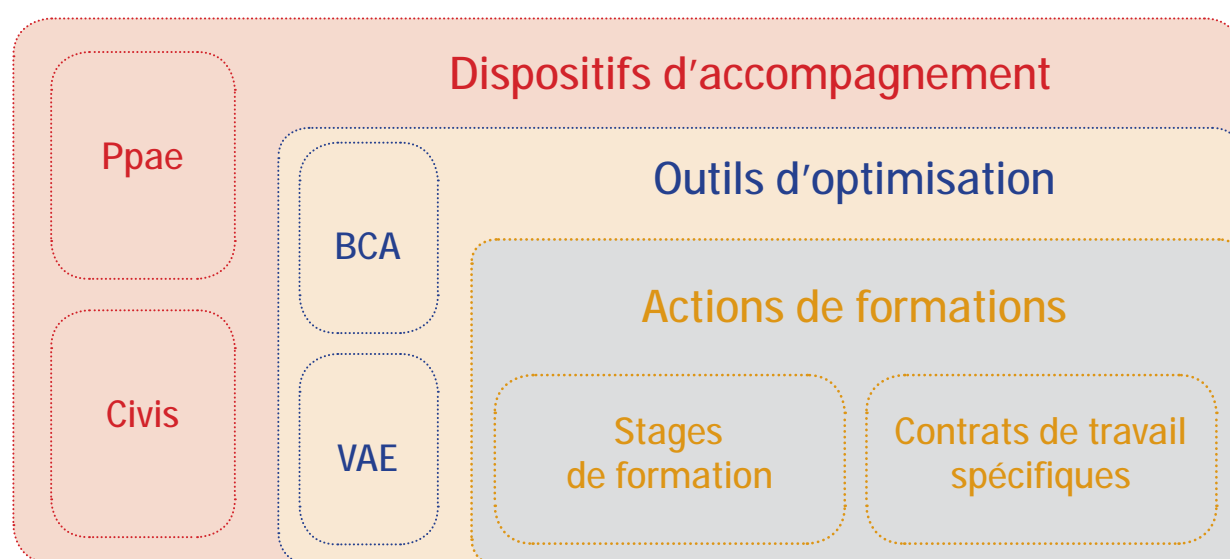
Janvier 2011

Tout au long de votre parcours, des dispositifs vous accompagnent



Le **Ppae** (Projet personnalisé d'accès à l'emploi), établi avec Pôle emploi, vous permet de déterminer, selon votre situation et le marché du travail local, les mesures d'accompagnement et de formation susceptibles de favoriser votre accès à l'emploi.

Le **Civis** (Contrat d'insertion dans la vie sociale), si vous avez moins de 26 ans et au maximum le niveau Bac (ou un an d'inscription en tant que demandeur d'emploi), est établi avec la Mission locale pour un accompagnement global et renforcé.



Pour optimiser votre parcours, pensez BCA et VAE !

Le **BCA** (Bilan de compétences approfondi) vous permet de faire le point sur votre parcours et vos projets professionnels. Il peut vous être financé par Pôle emploi.

La **VAE** (Validation des acquis de l'expérience) vous offre la possibilité de valider votre expérience pour obtenir une certification.

Les frais de BCA et VAE peuvent être pris en charge par Pôle emploi. Votre conseiller pourra également vous proposer d'autres prestations d'accompagnement et d'aide au projet professionnel.

Vous étiez salarié du secteur privé ?

Vos éventuels droits à **portabilité du DIF** (Droit individuel à la formation), inscrits sur votre certificat de travail, peuvent financer une formation en tant que demandeur d'emploi. Parlez-en avec Pôle emploi. Si vous avez terminé un **CDD** depuis moins d'un an, un congé individuel de bilan de compétences, de VAE ou de formation peut également vous être financé par votre Opacif¹.

¹ L'Opacif est un organisme paritaire agréé pour collecter (auprès des entreprises) et gérer le financement des projets de bilan de compétences, VAE, formation des anciens salariés en CDD.

Stages de formation financés

Votre formation peut être financée, le cas échéant, par Pôle emploi ou la Région (l'Etat finance la formation de publics spécifiques : personnes illettrées, handicapées...).

Les aides de Pôle emploi

Pôle emploi vous propose divers dispositifs permettant de bénéficier du financement de votre formation (formation de pré-recrutement, formation conventionnée, aide individuelle à la formation, aide aux frais associés à la formation, aide à la garde d'enfants) et d'une rémunération (allocation de retour à l'emploi-formation, rémunération des formations de Pôle emploi).

Le Prfp de la Région Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées vous permet, via son Prfp (Programme régional de formation professionnelle) d'accéder à plus de 1 100 formations par an, dans tout secteur d'activité et à tout niveau de qualification.

Sous conditions, la Région Midi-Pyrénées peut financer votre formation et votre rémunération (régime public de rémunération des stagiaires).

Les contrats de travail spécifiques

Vous pouvez combiner formation et emploi, en contrats en alternance ou aidés, pour lesquels votre employeur bénéficie de multiples aides (financement de votre formation, primes, exonération de charges...).

Les contrats en alternance

Ils vous permettent de suivre une formation qualifiante ou diplômante durant le temps de travail. Formation et activité en entreprise se succèdent obligatoirement.

Le contrat de professionnalisation, ouvert à tout public, est un CDI ou CDD (minimum 6 mois) réservé au secteur privé. La durée de formation est au moins égale à 15 % de la durée du contrat.

Le contrat d'apprentissage, essentiellement dédié aux jeunes, est un CDD (1 à 3 ans) applicable dans le secteur privé ou public. La durée de formation est, en moyenne, de 400 heures par an.

Le Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la Fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat), réservé aux jeunes pas ou peu qualifiés, est un contrat de droit public (1 à 2 ans) qui prévoit leur titularisation dans l'administration. La durée de formation est au moins égale à 20 % de la durée du contrat.

Les contrats aidés

Le CIE (contrat initiative emploi), dans le secteur marchand, et le CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), dans le secteur non marchand, sont les deux volets du CUI (Contrat unique d'insertion).

Le CUI vous permet de bénéficier d'un accompagnement et d'un accès à la formation spécifiques (tutorat, période de professionnalisation, attestation d'expérience professionnelle...).

Pensez-y !

Le Passeport orientation et formation permet de capitaliser et, si vous le souhaitez, de présenter à votre futur employeur, votre cursus de formation, vos diplômes et qualifications, vos expériences et compétences professionnelles.

Qui peut vous accompagner dans votre projet ?

- **Votre interlocuteur privilégié** : votre conseiller Pôle emploi
- **Des appuis spécifiques** : si vous avez moins de 26 ans, la Mission locale ; si vous êtes en situation de handicap, la Mdph (Maison départementale des personnes handicapées)...

En Midi-Pyrénées : les Mcef sont à vos côtés

Les Maisons communes emploi formation et leurs Points d'appui, initiés par la Région Midi-Pyrénées et répartis sur le territoire régional, rassemblent sous un même toit divers partenaires intervenant dans le champ de l'emploi-formation.

Les Mcef peuvent ainsi vous renseigner au mieux sur les dispositifs et actions de formation professionnelle.

Trouvez votre Mcef sur le site Web du CarifOref Midi-Pyrénées.

Le CarifOref Midi-Pyrénées vous informe sur l'ensemble des dispositifs de formation des demandeurs d'emploi :

www.cariforef-mp.asso.fr

- Espace public > Se former en Région > Financer sa formation > Demandeur d'emploi
- Espace professionnel > Dispositifs formation-emploi > Fiches techniques Demandeurs d'emploi
- Contactez-nous > Formulaire Web ou Service d'information téléphonique (mardi et jeudi de 14 à 17 heures : 05 62 24 05 83)

Réalisation

CarifOref Midi-Pyrénées

Rédaction

Cécile Bazerque

Maquette/Mise en page

Stéphane Henry